

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE LA BUISSIERE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Agnès DUPON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de conseillers présents : 8  
Nombre de conseillers votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 2023

**PRESENTS** : DUPON Agnès, LANOY Philippe, JUSTE Alain, BOUILLOT Pierre, DEMAY Philippe, GROSSI Rose-Marie, PATUREL Martine, TILLIER Nathalie,

**ABSENTS** : CHARPIOT Géraldine ;

**EXCUSES** : MOSCA Sébastien

**POUVOIR(S)** : BOLZE Benoît à DUPON Agnès  
TILLIER Rémy à TILLIER Nathalie  
HAUTOT Béatrice à DEMAY Philippe  
GIRE Sylvain à LANOY Philippe

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : LANOY Philippe

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL** du 27 janvier 2023

✓ **Adopté à l'unanimité**

## **AGENDA/DIVERS**

➤ **23 janvier 2023**

Conférence des maires culture webinaire subvention

➤ **24 janvier 2023**

Madame la Maire a présenté ses vœux aux habitants à 18h à la salle des fêtes

➤ **26 janvier 2023**

La cérémonie des vœux du Département de l'Isère s'est déroulée aux Archives Départementales à Saint-Martin-d'Hères

➤ **30 janvier 2023**

Le Conseil de communauté s'est tenu en présentiel et en public le lundi 30 janvier 2023 à 18h30 à l'Espace Agora à Saint Ismier

➤ **31 janvier 2023**

Une réunion concernant la formation des élus s'est déroulée en mairie

➤ **02 février 2023**

Réunion au Cheylas réinsertion à la Communauté de Communes

➤ **10 février 2023**

Une réunion de préparation de conseil s'est déroulée en mairie à 18 heures

➤ **13 février 2023**

Une réunion afin de réaliser le bornage pour un achat de terrain de Mr et Mme MARTINET

➤ **16 février 2023**

Une réunion a eu lieu avec le nouvelle avec la nouvelle CDL des communes du Nord-Grésivaudan du Trésor public

➤ **21 février 2023**

La réunion du syndical de l'alpe s'est tenue en mairie à 18h

➤ **22 février 2023**

La conférence territoriale a eu lieu à la Maison du Département sur la commune de Barraux

➤ **23 février 2023**

Une soirée cinéma à Pontcharra a eu lieu avec aussi un concert du groupe « itinéraire bis »,

➤ **24 février 2023**

Le conseil municipal s'est réuni en mairie à 18h30

➤ **17 mars 2023**

L'Assemblée Générale des Jeunes Agriculteurs s'est tenue à la salle des fêtes de 8 heures à 16 heures

➤ **19 mars 2023**

Commémoration de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

➤ **26 mars 2023**

La foire des bourgeons se tiendra sur la commune avec un concert du groupe « itinéraire bis », il s'agit d'un concert de jazz

## **TRAVAUX COMMISSIONS/ POINT RAPIDE AVANCEES DIVERSES**

### ➤ **Foire des Bourgeons**

Une réunion s'est déroulée le jeudi 9 mars 2023 avec les bénévoles pour mettre en place l'organisation de la Foire.

### ➤ **Vacances scolaires/ animations pour les enfants**

Le programme pour les vacances du mois d'avril 2023 est en préparation ainsi que pour les vacances de toussaint et celles du mois de février 2024.

Deux groupes seront créés par âge (collège et primaire) matin et après-midi, les activités seront plutôt axées sur le sport.

Un cours quotidien de loisirs créatifs se déroulera chaque après-midi.

### ➤ **17 mars 2023 : Assemblée Générale des jeunes agriculteurs du département**

Cette Assemblée Générale s'est tenue à la salle des fêtes de La Buissière sur l'impulsion d'Axel MASSET Président des jeunes agriculteurs du canton et d'Anthony DAVANIER.

### ➤ **Repas des Anciens**

Un sondage propose aux anciens de décider de la date du repas qui doit se dérouler soit au mois de juin ou au mois de décembre avec ou sans colis en plus.  
Le résultat est identique pour les deux dates et 2 personnes ont choisi uniquement les colis.

Madame La Maire propose donc de faire cette année, le repas le premier dimanche de décembre ou un colis et l'année prochaine de faire le repas durant l'été pour satisfaire tout le monde.

### ➤ **Comité social**

Nous remercions Rose-Marie GROSSI 3<sup>ème</sup> adjointe en charge des affaires sociales qui nous quitte le 1er mars.

Son départ était programmé depuis son élection puisqu'elle nous avait indiqué à ce moment-là qu'elle déménagerait de La Buissière au plus tard en octobre 2022.

Nous la remercions de tout son engagement et son énergie, ses compétences nous manquerons mais elle habite désormais sur la commune de Frogès et sa situation ne permet pas de continuer ses fonctions parmi nous.

Une nouvelle élection d'adjoint au maire sera organisée lorsque le Préfet nous aura donné son aval officiellement mais le comité social bien sûr ne connaît pas de rupture et nous comptons cette année axer nos actions sur des animations ponctuelles dédiées aux anciens.

### ➤ **Travaux**

- des subventions pour les travaux de l'église ont été obtenues de la Région et du département et la communauté de communes. Les travaux de finition seront donc engagés cette année.

- les travaux du chemin de Cognin vont être terminés en avril. Nous attendons le retour de la société COLAS qui doit rénover la chaussée.
- La place du village sera aménagée dès que les marchés publics seront attribués au plus tard en mai 2023 soit sans doute pour des travaux ce printemps/été.
- Le Boissieu : pour le moment nous n'avons pas de dates de la part de la Communauté de Communes pour leurs travaux concernant l'assainissement et l'eau mais cela devrait se dérouler au printemps ou cet été, ce qui nous permettra de réaliser les enfouissements des réseaux secs et la sécurisation de l'entrée de village dans la foulée.
- La route du Boissieu : un arrêté va être pris pour interdire la circulation aux plus de 3.5 tonnes. Une étude de sol a été demandée à la société KAENA pour la déchirure de la route.
- La Communauté de Communes doit réparer la bordure de la route qui a été endommagée lors des travaux d'assainissement.
- Une recherche de subventions est en cours pour les travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments.
- L'enherbement du cimetière a démarré pour la tranche 1.
- Les consultations d'AMO et de MOE pour le lancement des études pour la construction de l'école et de la salle des fêtes sont en cours. Le choix du partenaire sera fait en mars 2023 avant de lancer la période d'étude de faisabilité. Les réunions sont posées pour la fin du mois de février et le début du mois de mars 2023.

## DIVERS

- Le conseil a validé la proposition du festival du jazz à BARRAUX pour le 26 mars 2023, jour de la foire de La Buissière
- Le calendrier d'organisation des évènements de La Buissière sera envoyé au conseil pour amélioration et validation
- Le dossier PAEN a été envoyé et nous avons eu un retour qui correspond à nos demandes globalement.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2023\_02\_01 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Monsieur Philippe LANOY, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	FONCTIONNEMENT	548 539.44 €	722 544.44 €
	INVESTISSEMENT	239 063.29 €	309 489.11 €
REPORT 2021	R 002 (fonctionnement)	0 €	715 880.68 €
	R 001 (investissement)	0 €	97 584.22 €
TOTAL (réalisations + reports)		787 602.73	1 845 498.45 €
RAR 2022	FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
	INVESTISSEMENT	0 €	0 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	548 539.44 €	1 438 125.12 €
	INVESTISSEMENT	239 063.29 €	407 073.33 €
	TOTAL CUMULE	787 602.70 €	1 845 198.45
<b>CONSTATATION DU RESULTAT</b>			
RESULTAT CUMULE (recette-dépense de l'exercice)	FONCTIONNEMENT	174 005.00 €	
	INVESTISSEMENT	70425.82 €	
RESULTAT DE CLOTURE	FONCTIONNEMENT	889 885,68 €	
Résultat cumulé +report N-1)	INVESTISSEMENT	168 010.04 €	

## Détail par chapitre

M 14 / 2022

	Budget 2022	CA 2022	Budget 2022	CA 2022
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>				
011 Charges générales (60, 61, 62 et 63 sauf ...)	159 555,00	148 026,81		
012 Charges de personnel (64+ ...)	116 200,00	112 575,18		
014 Atténuation de produits (7.9)	20 054,00	19 083,00		
65 Autres charges de gestion courante	220 687,65	205 021,41		
66 Charges financières	5 442,25	5 442,25		
67 Charges exceptionnelles	2 000,00	300,00		
022 Dépenses imprévues	11 500,00	0,00		
002 Déficit reporté	0,00	0,00		
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>539 438,10</b>	<b>490 494,65</b>		
028 Virement vers l'investissement	785 478,79	0,00		
68 Dotation provisions pour risques	0,00	0,00		
642 Opérations d'ordre	68 084,79	68 084,79		
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>853 563,58</b>	<b>68 084,79</b>		
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 359 002,68</b>	<b>548 539,44</b>		
<b>Recettes</b>				
013 Atténuation de charges	1 200,00	6 071,30		
70 Vente de produits ou services	4 270,00	1 053,24		
73 Impôts et taxes	490 274,00	552 342,00		
74 Dotations, subventions, participations	124 683,00	143 147,60		
75 Autres produits de gestion courante	22 590,00	19 817,60		
76 Produits financiers	0,00	4,85		
77 Produits exceptionnels	0,00	107,35		
001 Excédent reporté	718 886,68	0,00		
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>1 359 002,68</b>	<b>722 544,44</b>		
78 Reprise sur provisions pour risques	0,00	0,00		
642 Opérations d'ordre	0,00	0,00		
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 359 002,68</b>	<b>722 544,44</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>174 055,00</b>		
<b>Investissement</b>				
<b>Dépenses</b>				
001 Déficit antérieur reporté				
16 Remboursement d'emprunt	11 597,09	11 227,09		
20 Immobilisations incorporees	40 000,00	8 155,20		
204 Subventions d'équipement versées	44 557,00	28 931,60		
21 Immobilisations corporees	844 342,80	159 074,68		
23 Immobilisations en cours	502 110,91	34 770,72		
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>1 142 507,80</b>	<b>239 063,29</b>		
26 Titres de participation				
27 Autres immobilisations financières				
45 Opérations pour des tiers				
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 142 507,80</b>	<b>239 063,29</b>		
640 Opérations d'ordre	0,00	0,00		
641 Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 142 507,80</b>	<b>239 063,29</b>		
<b>Recettes</b>				
001 Excédent antérieur reporté	87 684,22	0,00		
10 FCTVA - Taxe Aménagement	115 000,00	117 682,32		
1068 Reserves	0,00	0,00		
13 Subventions d'équipement	105 360,00	132 392,00		
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>318 344,22</b>	<b>250 074,32</b>		
20 Immobilisations incorporees				
204 Subventions d'équipement versées				
21 Immobilisations corporees				
16 Emprunts		530,00		
23 Immobilisations en cours				
45 Opérations pour des tiers				
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>318 344,22</b>	<b>251 404,32</b>		
221 Virement du fonctionnement	785 478,79	0,00		
648 Opérations d'ordre	68 084,79	68 084,79		
641 Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>853 563,58</b>	<b>68 084,79</b>		
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 142 507,80</b>	<b>309 489,11</b>		
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>70 426,82</b>		
<b>Résultat cumulé</b>		<b>244 430,82</b>		
<b>Report</b>				
Fonctionnement	718 886,68		De l'année	31/12 de l'année
Investissement	97 584,22		174 005,00	89 885,68
			70 426,82	168 010,04
			244 430,82	1 057 895,72
			Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00

### Proposition d'affectation des résultats au Budget 2023

Besoin de financement	affectation	-168 010,04		
Excédent d'investissement		800 000,00	1068	RI M57
Excédent de fonctionnement		168 010,04	001	RI M57
		89 885,68	002	RF M57

Madame la Maire quitte la salle. Il reste donc 11 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif du budget communal 2022.

Pour : 11  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

## **DÉLIBÉRATION N°2023\_02\_02 PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATION N°2023\_02\_03 PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
Affectation du solde d'exécution (investissement)	
<b>R 001 (investissement)</b>	<b>168 010.04 €</b>
Affectation du résultat de fonctionnement	
<b>1068 excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>800 000 €</b>
<b>R 002 (fonctionnement)</b>	<b>89 885.68 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat.

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**



## **DÉLIBÉRATION N°2023\_02\_04 PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame la Maire précise que le budget a été cette année encore comme chaque année, préparé dans l'objectif de maîtriser les coûts de fonctionnement ; il est prévu de continuer à investir en terminant les opérations de travaux démarrées ces 3 dernières années : l'aménagement de la place du village, la dernière partie des entrées de village au Boissieu avec l'enfouissement des réseaux secs et la voirie du chemin de Cognin.

Pour 2023 de nouveaux travaux ont été programmé et devisés depuis septembre dernier ; ils ont été présentés et acceptés en conseil municipal ; tels la dernière phase des travaux de l'église, les rénovations thermiques des bâtiments communaux (hors salle des fêtes et Ecole), le rafraîchissement de la mairie... opérations pour lesquelles nous avons obtenu les subventions maximales de la part de nos partenaires Etat, Région, Département et Communauté de communes sans qui nous ne pourrions pas

Réaliser autant de projets pour le développement du village.

Le projet majeur de notre mandat va aussi débuter cette année avec les études et le lancement de la construction de la nouvelle salle des fêtes et de la nouvelle école.

D'autre part, nous avons cette année adopté la M57 et continuons à travailler avec le soutien précieux du Trésor public.

Un pan important de la politique de la municipalité reste donc la gestion rigoureuse du budget de fonctionnement et la recherche d'économies : des travaux de rénovation et d'amélioration thermique notamment sont prévus chaque année sur l'ensemble des bâtiments communaux jusqu'en 2025 pour réduire nos consommations énergétiques et gagner en confort.

Nous conserverons les services ou aides que nous avons développés les années précédentes (comme les animations des vacances des enfants, les aides aux personnes en difficulté, les encouragements aux jeunes diplômés...) et allons cette année tenter de proposer de nouvelles actions plus particulièrement dédiées aux personnes âgées de la commune.

En matière fiscale, nous n'avons pas modifié les taux communaux qui avaient été baissés lors des deux dernières années.

Pour la présentation plus détaillée du budget primitif 2023, Madame la Maire cède la parole à Monsieur Philippe LANOY adjoint aux finances pour la présentation du budget.

Les investissements sont répartis sur 8 opérations identifiées, une partie restant non affectée.

# M 57 / 2023

Budget  
2022

Budget  
2023

Budget  
2022

Budget  
2023

## Fonctionnement

Dépenses		Recettes			
011 Charges générales (60, 61, 62 et 63 sauf ...)	159 555	205 800	013 Atténuation de charges	1 200	0 000
012 Charges de personnel (64+ ...)	116 200	130 700	70 Vente de produits ou services	4 270	1 075
014 Atténuation de produits (7 9)	20 054	18 012	73 Impôts et taxes	460 274	563 267
05 Autres charges de gestion courante	220 888	259 203	74 Dotations, subventions, participations	124 893	139 499
06 Charges financières	5 442	5 288	75 Autres produits de gestion courante	22 650	23 650
07 Charges exceptionnelles	2 000	2 000	76 Produits financiers	5	5
022 Dépenses imprévues	11 500		77 Produits exceptionnels	0	0
002 Déficit reporté			002 Excédent reporté	715 881	89 886
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>535 439</b>	<b>821 693</b>	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>1 359 003</b>	<b>823 382</b>
023 Virement vers investissement	765 479	128 721	78 Reprise sur provisions pour risques	0	0
08 Dotation provisions pour risques	0	10 000	042 Opérations d'ordre	0	0
042 Opérations d'ordre	58 085	62 998	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>623 564</b>	<b>201 719</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 359 003</b>	<b>823 382</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 359 003</b>	<b>923 382</b>	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Investissement

Dépenses		Recettes			
001 Déficit antérieur reporté			97 584	168 010	
16 Remboursement d'emprunt	11 597	10 901	10 FCTVA + Taxe Aménagement	115 000	86 473
20 Immobilisations incorporelles	40 000	114 000	1088 Réserves	0	800 000
204 Subventions d'équipement versées	44 857	20 912	13 Subventions d'équipement	106 390	372 001
21 Immobilisations corporelles	544 043	746 394	Opérations d'équipement	318 944	1 406 544
23 Immobilisations en cours	503 111	708 096	20 Immobilisations incorporelles		
Opérations d'équipement	1 142 508	1 598 293	204 Subventions d'équipement versés		
28 Titres de participation			21 Immobilisations corporelles		
27 Autres immobilisations financières			18 Emprunts		
45 Opérations pour des biers			23 Immobilisations en cours		
020 Dépenses imprévues	0		45 Opérations pour des biers		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 142 508</b>	<b>1 598 293</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>318 944</b>	<b>1 406 544</b>
040 Opérations d'ordre	0	0	021 Virement du fonctionnement	765 479	128 721
041 Opérations patrimoniales	0	0	040 Opérations d'ordre	58 085	62 998,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	041 Opérations patrimoniales	0	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 142 508</b>	<b>1 598 293</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>823 564</b>	<b>191 719</b>
			<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 142 508</b>	<b>1 598 293</b>
			<b>Résultat d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le budget communal 2023.

Pour : 12  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION N°2023\_02\_05 PORTANT SUR L'AFFAIRE N° 22-004-062  
ENFOUISSEMENT BT/TEL ROUTE DES PONTS / RD9**

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité COMMUNE  
BUISSIÈRE (LA)**

**Affaire n° 22-004-062 Enfouissement BT/TEL route des ponts / RD9**

**TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>61 186 €</b>
2 - le montant total de financement externe serait de :	<b>56 906 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	<b>0 €</b>
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>4 280 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé,

**1 - PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **61 186 €**  
Financements externes : **56 906 €**  
**Participation prévisionnelle : 4 280 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **0 €**

**TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>16 632 €</b>
2 - le montant total de financement externe serait de :	<b>0 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	<b>792 €</b>
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>15 840 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

**LE CONSEIL**, entendu cet exposé,

**1 - PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **16 632 €**  
Financements externes : **0 €**  
**Participation prévisionnelle : 16 632 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **792 €**

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATION N°2023\_02\_06 PORTANT SUR L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG 38 2023-2026

### La Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 13 décembre 2022 au groupement SOFAXIS / CNP du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ;

Considérant, la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Le Conseil, après en avoir délibéré :

#### APPROUVE :

- L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du 01 janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026.

- Les taux et prestations suivantes :

Risques garantis :

- accident de travail / maladie professionnelle
- maladie ordinaire
- temps partiel thérapeutique
- longue maladie / maladie longue durée
- disponibilité d'office
- maternité / paternité / adoption
- décès

#### AGENTS AFFILIES À LA CNRACL

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Collectivité employant de 1 à 10 agents CNRACL	Collectivité employant de 11 à 30 agents CNRACL
20 jours	8,15%	9,30%

#### AGENTS AFFILIES À L'IRCANTEC

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Taux
20 jours	1,15%

**PREND ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

**AUTORISE** La Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

**PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

## **DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DECISIONS ART 2122-22 DU CGCT**

- signature de la convention animation jeunesse vacances scolaires avril 2023 avec l'ONF
- signature de la convention animation jeunesse vacances scolaires avril 2023 avec Sylv'Etre

Séance levée à 20h30.

